

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ALEFIA PARFUMCARD WOODY & FLORAL
Code de produit : ALE-021

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air. Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
Télécopie : +31-30-3100 141
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation cutanée, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2. Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
1272/2008) Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 1.

Risques pour la santé : Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

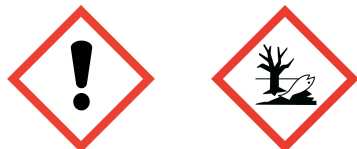
Risques physiques/chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.

Risques pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :

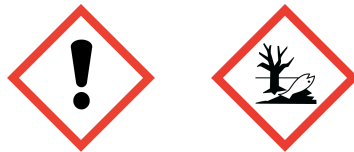


Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280 hands eyes	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases	:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	:	P280 gloves	Porter des gants de protection.
	:	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
	:	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	:	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	:	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: Contient: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Salicylate de benzyle ; Linalol ; Acétate de linalyle ; (Ethoxyméthoxy)cyclododécane ; Pipéronal ; 1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one ; Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate ; 3,7-Diméthyl-octane-3-ol ; Coumarine ; Citronellol ; d-Limonène ; Isoeugénol ; 1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one .

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	10 - < 25	54464-57-2	259-174-3		01-2119489989-04
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	5 - < 10	1222-05-5	214-946-9		01-2119488227-29



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	5 - < 10	127-51-5	204-846-3		01-2120138569-45
Salicylate de benzyle	5 - < 10	118-58-1	204-262-9		01-2119969442-31
Linalol	1 - < 5	78-70-6	201-134-4		01-2119474016-42
Acétate de linalyle	1 - < 5	115-95-7	204-116-4		01-2119454789-19
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	2,5 - < 5	106185-75-5	701-122-3		01-2119529224-45
Vanilline	1 - < 5	121-33-5	204-465-2		01-2119516040-60
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	2,5 - < 5	58567-11-6	261-332-1		01-2119971571-34
masse de réaction de: (E)-oxacyclohexadéc-12-én-2-one; (E)-oxacyclohexadéc-13-én-2-one	2,5 - < 5	34902-57-3	422-320-3		01-0000016883-62
Pipéronal	1 - < 5	120-57-0	204-409-7		01-2119983608-21
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	1 - < 5	10339-55-6	233-732-6		01-2119969272-32
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)pent-4-en-2-ol	2,5 - < 5	67801-20-1	267-140-4		01-2119940039-39
1,1'-Oxydipropane-2-ol	1 - < 5	25265-71-8	246-770-3	MAC	
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	0,1 - < 1	33704-61-9	251-649-3		01-2119977131-40
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	0,1 - < 1	4707-47-5	225-193-0		
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	0,25 - < 1	469-61-4	207-418-4		
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	0,1 - < 1	78-69-3	201-133-9		01-2119454788-21
Salicylate de (Z)-3-hexényle	0,25 - < 1	65405-77-8	265-745-8		01-2119987320-37
Bornan-2-one	0,1 - < 1	76-22-2	200-945-0		
Coumarine	0,1 - < 1	91-64-5	202-086-7		01-2119949300-45
p-Crésol	0,1 - < 1	106-44-5	203-398-6		
Acétate de benzyle	0,1 - < 1	140-11-4	205-399-7		
Citronellol	0,1 - < 1	106-22-9	203-375-0		01-2119453995-23
d-Limonène	0,25 - < 1	5989-27-5	227-813-5		01-2119529223-47
Isoeugénol	0,01 - < 0,1	97-54-1	202-590-7		
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	0,01 - < 0,1	23726-93-4	245-844-2		01-2120105798-49

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 1	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (chronic) = 1
3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
Salicylate de benzyle	Skin Sens. 1; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 3	H317; H319; H412	GHS07; GHS09	
Linalol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	
Acétate de linalyle	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H319; H411	GHS07; GHS09	
Vanilline	Eye Irrit. 2	H319	GHS07	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

masse de réaction de: (E)-oxacyclohexadéc-12-én-2-one; (E)-oxacyclohexadéc-13-én-2-one	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Pipéronal	Skin Sens. 1	H317	GHS07	
3,7-diméthylnona-1,6-dièn-3-ol	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2	H315; H319	GHS07	
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopenten-1-yl)pent-4-en-2-ol	Aquatic Chronic 2	H411	GHS09	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	-----	-----	-----	
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H319; H411	GHS07; GHS09	
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Skin Sens. 1B	H317	GHS07	
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,4,7,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	Asp. Tox. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H304; H400; H410	GHS08; GHS09	M (acute) = 10 M (chronic) = 10
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Eye Irrit. 2	H315; H317; H319	GHS07	
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (acute) = 1 M (chronic) = 1
Bornan-2-one	Flam. Sol. 2; Acute Tox. 4; STOT SE 2; Aquatic Chronic 2	H228; H302; H332; H371; H411	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	
Coumarine	Acute Tox. 4; Skin Sens. 1B; Aquatic Chronic 3	H302; H317; H412	GHS07	
p-Crésol	Acute Tox. 3; Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; Aquatic Chronic 3	H301; H311; H314; H318; H412	GHS05; GHS06	M (chronic) = 1
Acétate de benzyle	Aquatic Chronic 3	H412	-----	
Citronellol	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H319; H317; H315	GHS07	
d-Limonène	Flam. Liq. 3; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H226; H304; H315; H317; H400; H410	GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
Isoeugénol	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; STOT SE 3	H312; H302; H332; H319; H315; H317; H335	GHS07	H317 : C >= 0.01 %
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1A; Aquatic Chronic 2	H315; H317; H411	GHS07; GHS09	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation

: Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.



- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Irritant. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Inconnu.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
- Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle.
Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source
1,1'-Oxydipropane-2-ol	CH	200	400	4x15 min., Einatembar, Schwangerschaft gruppe C	SDS Parfum Foxy 102099A, IFF, 2017
1,1'-Oxydipropane-2-ol		67			MAC: DE
Bornan-2-one	FR	12			
Bornan-2-one	BE	12	19		
Bornan-2-one	CH	13			
Bornan-2-one		12			MAC BG, BE, EL, NO, etc
p-Crésol	CH	5			SDS Parfum Citrone 61022, IFF, 2017
p-Crésol		22			MAC: SL, DK, FI
Acétate de benzyle	BE	62			
Acétate de benzyle		5			MAC: LT



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

d-Limonène	CH	40	80		Grenzwerte am Arbeitsplatz 2016, Suva Pro
d-Limonène		28	80		MAC: DE, CH

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Dermal	0,1011 mg/kg bw			1,73 mg/kg bw/day
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Inhalation				1,76 mg/m3
	Dermal				28,85 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Inhalation				5,29 mg/m3
	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation				3,17 mg/m3
	Dermal		5 mg/kg bw		2,5 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Inhalation		16,5 mg/m3		2,8 mg/m3
	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Inhalation				2,75 mg/m3
	Dermal				6 mg/kg bw/day
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Inhalation				21 mg/m3
	Dermal				3,3 mg/kg bw/day
Pipéronal	Inhalation				23,5 mg/m3
	Dermal				0,5 mg/kg bw/day
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Inhalation				3,5 mg/m3
	Dermal	16 mg/kg bw	5,5 mg/kg bw	16 mg/kg bw/day	2,7 mg/kg bw/day
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)pent-4-en-2-ol	Inhalation		18 mg/m3		3 mg/m3
	Dermal				6,67 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Inhalation				92,75 mg/m3
	Dermal				84 mg/kg bw/day
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Inhalation				238 mg/m3
	Dermal			5,510 mg/kg bw/day	0,42 mg/kg bw/day
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Inhalation				1,47 mg/m3
	Dermal			2,5 mg/kg bw/day	
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Dermal				2,5 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,75 mg/m3
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,59 mg/m3
Bornan-2-one	Dermal				10 mg/kg bw/day
	Inhalation				17,632 mg/m3
Coumarine	Dermal				0,79 mg/kg bw/day
	Inhalation				6,78 mg/m3
p-Crésol	Dermal		1 mg/kg bw		0,5 mg/kg bw/day
	Inhalation		233 mg/m3		3,5 mg/m3
Acétate de benzyle	Dermal		12,5 mg/kg bw		6,25 mg/kg bw/day
	Inhalation		43,8 mg/m3		21,9 mg/m3
Citronellol	Dermal				45,8 mg/kg bw/day
	Inhalation				161,6 mg/m3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

d-Limonène	Inhalation				33,3 mg/m3
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Dermal				0,77 mg/kg bw/day
	Inhalation				2,71 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Dermal	0,0506 mg/kg bw			0,86 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,43 mg/m3
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Dermal				14,43 mg/kg bw/day
	Inhalation				1,3 mg/m3
	Oral				0,75 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Dermal				0,45 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,78 mg/m3
	Oral				0,45 mg/kg bw/day
Linalol	Dermal		2,5 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,1 mg/m3		0,7 mg/m3
	Oral		1,2 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
Acétate de linalyle	Dermal	0,2362 mg/kg bw		0,2362 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m3
	Oral				0,2 mg/kg bw/day
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Dermal				3 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,2 mg/m3
	Oral				3 mg/kg bw/day
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Dermal				1,67 mg/kg bw/day
	Inhalation				5,8 mg/m3
	Oral				1,67 mg/kg bw/day
Pipéronal	Dermal				0,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,87 mg/m3
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
3,7-diméthylnona-1,6-diène-3-ol	Dermal	16 mg/kg bw	2,7 mg/kg bw	16 mg/kg bw/day	1,4 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,4 mg/m3		0,74 mg/m3
	Oral		1,3 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)pent-4-en-2-ol	Dermal				3,33 mg/kg bw/day
	Inhalation				23,15 mg/m3
	Oral				3,33 mg/kg bw/day
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Dermal				51 mg/kg bw/day
	Inhalation				70 mg/m3
	Oral				24 mg/kg bw/day
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Dermal			3,241 mg/kg bw/day	0,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,44 mg/m3
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Dermal			1,25 mg/kg bw/day	
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Dermal				1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation				0,68 mg/m3



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Salicylate de (Z)-3-hexényle	Oral Dermal Inhalation			0,2 mg/kg bw/day 0,45 mg/kg bw/day 0,39 mg/m3
Bornan-2-one	Oral Dermal Inhalation			0,23 mg/kg bw/day 5 mg/kg bw/day 4,348 mg/m3
Coumarine	Oral Dermal Inhalation			5 mg/kg bw/day 0,39 mg/kg bw/day 1,69 mg/m3
p-Crésol	Oral Dermal Inhalation	0,5 mg/kg bw 150 mg/m3		0,39 mg/kg bw/day 0,25 mg/kg bw/day 0,75 mg/m3
Acétate de benzyle	Oral Dermal Inhalation	0,5 mg/kg bw 6,25 mg/kg bw 11 mg/m3		0,25 mg/kg bw/day 3,125 mg/kg bw/day 5,5 mg/m3
Citronellol	Oral Dermal Inhalation	6,25 mg/kg bw		3,125 mg/kg bw/day 27,5 mg/kg bw/day 47,8 mg/m3
d-Limonène	Oral Inhalation			13,75 mg/kg bw/day 8,33 mg/m3
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Oral Dermal Inhalation Oral			4,76 mg/kg bw/day 0,38 mg/kg bw/day 0,67 mg/m3 0,38 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Water	0,0044 mg/l	0,0004 mg/l	
	Sediment	2 mg/kg	0,394 mg/kg	
	Intermittent water			0,047 mg/l
	STP			1 mg/l
	Soil			0,31 mg/kg
Salicylate de benzyle	Oral			3,3 mg/kg food
	Water	0,00103 mg/l	0,00010 mg/l	
	Sediment	0,583 mg/kg	0,0583 mg/kg	
	Intermittent water			0,01030 mg/l
	STP			10 mg/l
Linalol	Soil			0,116 mg/kg
	Oral			80 mg/kg food
	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
Acétate de linalyle	STP			10 mg/l
	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food
	Water	0,011 mg/l	0,001 mg/l	
	Sediment	0,609 mg/kg	0,061 mg/kg	
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	Intermittent water			0,11 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,115 mg/kg
	Water	0,0088 mg/l	0,00088 mg/l	
	Sediment	1,05 mg/kg	0,105 mg/kg	
STP			1 mg/l	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Vanilline	Soil			0,206 mg/kg
	Oral			20 mg/kg food
	Water	0,118 mg/l	0,0118 mg/l	
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Sediment	58,22 mg/kg	5,822 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			11,54 mg/kg
	Water	0,0016 mg/l	0,00016 mg/l	
	Sediment	2,35 mg/kg	0,235 mg/kg	
Pipéronal	Intermittent water			0,016 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			0,468 mg/kg
	Oral			33,3 mg/kg food
	Water	0,0025 mg/l	0,00025 mg/l	
3,7-diméthylnona-1,6-dièn-3-ol	Sediment	0,0119 mg/kg	0,0012 mg/kg	
	Intermittent water			0,025 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,00084 mg/kg
	Water	0,023 mg/l	0,0023 mg/l	
3-méthyl-5-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopenten-1-yl)pent-4-en-2-ol	Sediment	0,223 mg/kg	0,0223 mg/kg	
	Intermittent water			0,23 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,031 mg/kg
	Oral			8,53 mg/kg food
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Water	0,0019 mg/l	0,00019 mg/l	
	Sediment	0,067 mg/kg	0,0067 mg/kg	
	Intermittent water			0,019 mg/l
	STP			1 mg/l
	Soil			0,0534 mg/kg
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one	Oral			33,3 mg/kg food
	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
	Sediment	0,238 mg/kg	0,0238 mg/kg	
	Intermittent water			1 mg/l
	STP			1000 mg/l
Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	Soil			0,0253 mg/kg
	Oral			313 mg/kg food
	Water	0,004 mg/l	0 mg/l	
	Sediment	0,0991 mg/kg	0,00991 mg/kg	
	STP			10 mg/l
3,7-Diméthyl-octane-3-ol	Soil			0,0174 mg/kg
	Oral			1,11 mg/kg food
	Water	0,0033 mg/l	0,00033 mg/l	
	Sediment	0,089 mg/kg	0,0089 mg/kg	
	STP			10 mg/l
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Soil			0,016 mg/kg
	Water	0,0089 mg/l	0,00089 mg/l	
	Sediment	0,0821 mg/kg	0,00821 mg/kg	
	Intermittent water			0,089 mg/l
	STP			450 mg/l
	Soil			0,0112 mg/kg
	Water	0,00061 mg/l	0,000061 mg/l	
	Sediment	0,11 mg/kg	0,011 mg/kg	
	Intermittent water			0,0061 mg/l
	STP			10 mg/l

Bornan-2-one	Soil			0,0217 mg/kg
	Oral			40 mg/kg food
	Water	0,00171 mg/l	0,000171 mg/l	
	Sediment	0,139 mg/kg	0,017 mg/kg	
Coumarine	STP			1 mg/l
	Soil			0,013 mg/kg
	Water	0,019 mg/l	0,0019 mg/l	
	Sediment	0,15 mg/kg	0,015 mg/kg	
p-Crésol	Intermittent water			0,0142 mg/l
	STP			6,4 mg/l
	Soil			0,018 mg/kg
	Oral			30,7 mg/kg food
Acétate de benzyle	Water	0,1 mg/l	0,01 mg/l	
	Sediment	0,85 mg/kg	0,085 mg/kg	
	Intermittent water			0,044 mg/l
	STP			1,65 mg/l
Citronellol	Soil			0,111 mg/kg
	Water	0,004 mg/l	0,0004 mg/l	
	Sediment	0,114 mg/kg	0,0114 mg/kg	
	Intermittent water			0,04 mg/l
d-Limonène	STP			8,55 mg/l
	Soil			0,0205 mg/kg
	Water	0,0024 mg/l	0,00024 mg/l	
	Sediment	0,0256 mg/kg	0,00256 mg/kg	
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	Intermittent water			0,024 mg/l
	STP			580 mg/l
	Soil			0,00371 mg/kg
	Water	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	
	Sediment	1,32 mg/kg	0,13 mg/kg	
	STP			1,8 mg/l
	Soil			0,262 mg/kg
	Oral			3,33 mg/kg food
	Water	0,00109 mg/l	0,0011 mg/l	
	Sediment	0,087 mg/kg	0,00867 mg/kg	
	STP			3,2 mg/l
	Soil			0,017 mg/kg
	Oral			6,67 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques conforme à la norme NE 365/367 respectivement NE 345 en cas d'utilisation fréquente ou prolongée et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: inconnu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés, selon NE 374 Matériau approprié: caoutchouc nitrile. $\pm 0,5$ mm. Indication du temps de perméabilité: inconnu.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.	Matériau imprégné.
Couleur	: Jaune clair.	
Odeur	: Parfumée.	
Seuil olfactif	: Inconnu.	
pH	: Non applicable.	Produit anhydre.
Hydrosolubilité	: Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Inconnu.	Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.	Liquide. Voir point d'éclair.
Température d'auto-inflammabilité	: > 200 °C	
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Point/intervalle de fusion	: < 0 °C	
Propriétés explosives	: Inconnu.	Ne contient pas des agents explosives.
Limites d'explosion (% dans l'air)	: Inconnu.	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (Acétate de linalyle)
	:	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 5,2 (Linalol)
Propriété d'oxydation	: Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	: Non applicable.	
Viscosité (20°C)	: Inconnu.	
Viscosité (40°C)	: Non applicable.	
Pression de vapeur (20°C)	: Inconnu.	
Densité de vapeur (20°C)	: > 1	(air = 1)
Masse volumique (20°C)	: 1 g/ml	
Taux d'évaporation	: Inconnu.	(acétate de n-butyle = 1)

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.



10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 80 %. ATE: > 5 mg/l. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritant. Peut provoquer rougeurs. Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 3743 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin
	Sensibilisation cutanée	6825 ug/cm2	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	----	Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	----
	NOAEL	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	(développement, orale)			
	DL50 (orale)	2227 mg/kg bw	----	Rat
	Sensibilisation cutanée	725 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin
Salicylate de benzyle	NOAEL (orale) - estimation	> 360 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité) - estimation	180 mg/kg.d	Read across	Rat
	NOAEL (développement) - estimation	> 360 mg/kg.d	Read across	Rat
	Irritation des yeux	Modérément irritant	----	Lapin
	NOAEL (développement, orale)	365 mg/kg bw/d	----	Rat
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat
Linalol	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw	----	Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant	----	Homme
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw	----	Rat
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d	----	Rat
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3	----	Rat
	NOAEL (développement, orale)	> 1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 474	Souris
Acétate de linalyle	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	NOAEL (orale)	160 mg/kg bw/d	OECD 407	Rat
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Homme
	CL50 (inhalation)	> 2740 mg/m3	----	Souris
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris
	DL50 (orale)	13934 mg/kg bw	----	Rat
(2E)-2-Éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentène-1-yl)-but-2-ène-1-ol	DL50 (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
	DL50 (orale)	> 2000 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (fertilité, orale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Vanilline	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476		
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye	
	NOAEL (orale)	981 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw		Lapin	
	DL50 (orale)	> 3500 mg/kg bw	----	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5010 mg/kg bw		Lapin	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.		Cobaye	
	Irritation de la peau	Non-irritant	----	Lapin	
	Irritation des yeux	Faiblement irritant	----	Lapin	
	NOEL	Non-cancérogène	----	Rat	
	(cancérogénicité, orale)				
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOEL (orale)	2500 mg/kg bw/d		Rat	
NOAEL	> 500 mg/kg bw/d	----	Rat		
(développement, orale)					
(Ethoxyméthoxy)cyclododécane	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473		
	NOAEL (orale)	> 650 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Lapin	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Chinese Hamster	
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	NOAEL (orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	NOAEL	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	(développement, orale)				
	NOAEL (fertilité, orale)	1000 mg/kg bw/d	OECD 422	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Rat	
Pipéronal	DL50 (orale)	2700 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	NOAEL (orale)	500 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
	NOEL	250 mg/kg bw/d	OECD 453	Rat	
	(cancérogénicité, orale)				
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 473	Chinese Hamster	
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 478	Souris	
	Irritation de la peau	Faiblement irritant	----	Cobaye	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin	
	NOAEL (fertilité, orale)	250 mg/kg bw/d	OECD 478	Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.		Cobaye	
	NOAEL	250 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	(développement, orale)				
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	3,7-diméthylnona-1,6-dièn-3-ol	DL50 (orale)	5000 mg/kg bw	----	Rat
DL50 (dermale)		> 5000 mg/kg bw	----	Lapin	
NOAEL (orale) - estimation		117 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
NOAEL (dermale) - estimation		250 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
Mutagénicité		Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Génotoxicité - estimation		Non-génotoxique	Read across		
Irritation de la peau		Irritant	----	Lapin	
Irritation des yeux		Irritant	----	Lapin	
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indén-4-one		Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	Souris



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Méthyle dihydroxy-2,4-diméthyl-3,6-benzoate	DL50 (orale)	> 2325 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Irritation de la peau	Irritant		Homme	
	Irritation des yeux	Irritant	-----	-----	
	NOAEL (orale)	10 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat	
	NOAEL (développement, orale)	115 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	NOAEL (fertilité, orale)	115 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 401	Rat	
	3,7-Diméthyl-octane-3-ol	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	OECD 402	Rat
		CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		Rat
Irritation des yeux		Non-irritant		Lapin	
Irritation de la peau		Irritant		Lapin	
NOAEL (développement, orale)		1000 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat	
NOAEL (fertilité) - estimation		365 mg/kg.d	Read across	Rat	
NOAEL (dermale) - estimation		250 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
NOAEL (orale) - estimation		200 mg/kg bw/d	Read across	Rat	
Génotoxicité - in vitro		Non-génotoxique	OECD 473		
Mutagénicité		Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
Coumarine	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Lapin	
	DL50 (orale)	8270 mg/kg bw		Rat	
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.	OECD 429	Souris	
	Sensibilisation cutanée	> 12500 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	NOAEL (développement, orale)	> 115 mg/kg bw/d		Souris	
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin	
	DL50 (orale)	680 mg/kg bw	-----	Rat	
	NOAEL (orale)	> 138,3 mg/kg bw/d		Souris	
	Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin	
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476		
Citronellol	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	Génotoxicité - in vivo	> 105 mg/kg bw/d	OECD 474	Souris	
	NOEL (cancérogénicité) - estimation	Non-cancérogène			
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique			
	Sensibilisation cutanée	10875 ug/cm2	OECD 429	Souris	
	Mutagénicité	Non mutagène	OECD 471	Salmonella typhimurium	
	NOAEL (orale)	> 50 mg/kg bw/d		Rat	
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin	
	DL50 (orale)	3450 mg/kg bw	-----	Rat	
	DL50 (dermale)	2650 mg/kg bw		Lapin	
d-Limonène	NOAEL (fertilité, dermale)	300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	NOAEL (toxicité sur le développement, dermale)	> 300 mg/kg bw/d	OECD 421	Rat	
	Irritation de la peau	Modérément irritant	Patch test	Homme	
	Irritation des yeux	Modérément irritant		Lapin	
	NOAEL (orale)	150 mg/kg bw/d		Rat	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Isoeugénol	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique		
	DL50 (orale)	4400 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	> 2000 mg/kg bw	----	Lapin
	Irritation de la peau	Irritant	----	----
	NOAEL	600 mg/kg bw/d		Rat
	(développement, orale)			
	Sensibilisation cutanée	10075 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	NOEL	> 300 mg/kg bw/d	OECD 451	Rat
	(cancérogénicité, orale)			
	Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
	DL50 (dermale) - estimation	1912 mg/kg bw		
	CL50 (inhalation) - estimation	1500 mg/m3		
	1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadiène-1-yl)-2-butène-1-one	DL50 (orale)	1560 mg/kg bw	----
Mutagénicité		Négatif	----	Salmonella typhimurium
NOEL		Non-cancérogène	----	Rat
(cancérogénicité, orale)				
Irritation de la peau		Fortement irritant		Lapin
Irritation de la peau		Modérément irritant	----	Homme
Sensibilisation cutanée		498 ug/cm2	OECD 429	Souris
NOAEL		400 mg/kg.d	Read across	Rat
(développement) - estimation				
NOAEL (orale) - estimation		30 mg/kg bw/d	Read across	Rat
Sensibilisation cutanée		Sensibilisant.	OECD 429	Souris
Irritation des yeux - estimation		Non-irritant	Read across	Lapin
Irritation de la peau		Irritant	----	----
DL50 (dermale) - estimation		> 2150 mg/kg bw	Read across	Rat
DL50 (orale)		> 2000 mg/kg bw	----	Rat

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Très toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 2 mg/l. CE50 calculée (daphnia): < 1 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Contient des substances bio-accumulatives.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	----
	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	----
	CI50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	----
	Log P(oe)	5,23		
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	FBC	600		
	CL50 (poisson)	1,36 mg/l	OECD 204	Lepomis macrochirus
	CE50 (puce d'eau)	0,47 mg/l	----	----
	CI50 (algues)	> 0,85 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella subcapitata
	Biodégradation ultime aérobie (%)	2 %	OECD 301 B	
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,111 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
	NOEC (poisson)	0,068 mg/l.d	OECD 210	Pimephales promelas
masse de réaction de: (E)-oxacyclohexadéc-12-én-2-one; (E)-oxacyclohexadéc-13-én-2-one	Log P(oe)	5,9		
	FBC	1584		
	CL50 (poisson)	2,0 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau)	0,48 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)-2,3,6,8-tétrahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	NOEC (poisson)	0,52 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	Log P(oe)	5,02		
	CL50 (poisson) - estimation	0,055 mg/l	----	----
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 0,01 mg/l		
Salicylate de (Z)-3-hexényle	Log P(oe)	6,38		
	CE50 (puce d'eau)	3,7 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	CI50 (algues)	0,61 mg/l	OECD 201	Desmodesmus subspicatus
	Biodégradation ultime aérobie (%)	89 %	OECD 301 F	
d-Limonène	CL50 (poisson) - estimation	1,13 mg/l		Brachydanio rerio
	Log P(oe)	4,57		
	CL50 (poisson)	0,720 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,36 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	> 92 %		
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,15 mg/l.d		Daphnia magna
	Log P(oe)	4,38		

Teneur en COV soumis à : 396 g/l
taxe (La Suisse)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non vidés sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Catalogue des Déchets Européen : Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 97

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

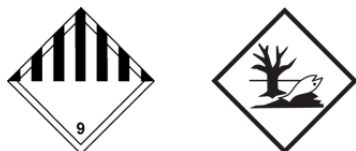
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane)

Nom d'expédition (IMDG, IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphtyl)ethan-1-one ; 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 9
Code de classification : M6
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 9 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".
Le code de restriction en tunnels : C/D





FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (Dispositions spéciales 375).

IMDG (Mer)

Classé : 9
Groupe d'emballage : III
EmS (incendie / fuite) : F - A / S - F
Polluant marin : Oui
Autres informations : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 (IMDG code 37-14, 2.10.2.7).

IATA (Air)

Classé : 9

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CLP	: Classification, étiquetage et emballage
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE	: Communauté économique européenne
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	: Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	: La valeur limite d'exposition
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	: Catégorie de produits chimiques
PT	: Type de produit
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
SU	: Secteur d'utilisation
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Eye Irrit. 2	: Méthode de calcul.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 1	: Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3	: Liquide inflammable, catégorie 3.
Flam. Sol. 1	: Matière solide inflammable, catégorie 1.
Acute Tox. 3	: Toxicité aiguë, catégorie 3.
Acute Tox. 4	: Toxicité aiguë, catégorie 4.
Skin Corr. 1A/B/C	: Corrosion cutanée, catégorie 1A/B/C.
Skin Irrit. 2	: Irritation cutanée, catégorie 2.
Eye Dam. 1	: Lésions oculaires graves, catégorie 1.
Eye Irrit. 2	: Irritation oculaire, catégorie 2.
Skin Sens. 1/1A/1B	: Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.
STOT SE 2	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 2.
STOT SE 3	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.
Asp. Tox. 1	: Danger par aspiration, catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
Aquatic Chronic 3	: Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
Aquatic Acute 1	: Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
------	----------------------------------



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H371	Peut provoquer des lésions aux organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.